



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

AVIS PUBLIC

IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

Conformément aux articles 8, 9, 10, 11 et 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L. Q. 2010, c. 27)., un projet de règlement a été déposé par le conseil municipal lors de son assemblée régulière du 23 août 2016 afin d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus pour la Municipalité de Val-des-Lacs.

Le projet de règlement comporte les informations suivantes, à savoir :

Au niveau du code de déontologie, il définit ce qu'est un conflit d'intérêt, il régit les situations où il y a offre de cadeaux et dons. Il encadre l'usage de biens qui appartiennent à la municipalité. Il impose le non usage de logo et armoirie de la municipalité à des fins personnelles. Il empêche de détenir des intérêts ou un avantage dans un contrat impliquant la municipalité. De ne pas faire d'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale n'a pas déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Au niveau de l'éthique, le règlement souligne les valeurs telles que la droiture, l'impartialité, la promotion de la municipalité et l'esprit d'entraide entre collègues.

Un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie, impose des sanctions reconnues par le droit du travail.

Adoption du projet de règlement

Le projet de règlement sera adopté durant la séance régulière du conseil le 20 septembre 2016 vers 19 h à l'hôtel de ville située au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Donné à Val-des-Lacs, ce 7 septembre 2016

Me Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 7 septembre 2016 entre 9 heures et 17 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 7 septembre 2016.

Me Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier